

**M.A. – Ph. D. Option didactique****HORAIRE - Automne 2018**

Sigle	Titre	Crédits	Heures	Professeur-e	Salle
DID6909a	Écriture scientifique et professionnelle	3	Lundi 17h30-20h30 Du 10 septembre au 17 décembre	Isabelle Montésinos-Gelet	
DID 6009a	Recherche en DID : concepts fondamentaux	3	Mardi 17h30 à 20h30 Du 11 septembre au 18 décembre	Marcel Thouin	
DID 6010a M.A.	Programme de lectures individuelles	3	Horaire individuel	Tutorat	
DID7020a Ph.D.	Programme de lectures individuelles	3	Horaire individuel	Tutorat	
ETA6512a	L'analyse des données qualitatives	3	Mardi 13h30-16h30 Du 4 septembre au 11 décembre Jeudi 13h30-16h30 Du 6 septembre au 13 décembre	Martial Dembele	
ETA 6505a	Méthodes quantitatives en éducation	3	Mercredi 17h30-20h30 Du 5 septembre au 12 décembre	Sébastien Béland	

M.A. – Ph. D. Option didactique

HORAIRE - Automne 2018

Les cours seront offerts si le nombre d'étudiants le justifie.

MODIFICATION DU CHOIX DE COURS

Aucune modification de votre choix de cours ne sera prise en considération par téléphone. Il faudra annuler, changer ou ajouter un cours à votre choix initial en vous présentant au secrétariat (local D-520) ou par courriel.

Inscription à un cours : Avant le début du cours

Annulation d'un cours (sans frais) : Consulter le centre étudiant

Abandon d'un cours (avec frais et mention ABA au bulletin de notes) : Consulter le centre étudiant

Avant de vous présenter au premier cours, vous êtes prié(e)s de vérifier la salle via le centre étudiant ou voir au tableau d'affichage près du local D-520

TRAVAUX CORRIGÉS

- Les personnes qui désirent récupérer leur travail corrigé doivent le remettre au professeur avec une enveloppe pré-adressée et suffisamment

M.A. – Ph. D. Option didactique

HORAIRE - Automne 2018

affranchie.

- Le professeur ou la professeure conserve les travaux jusqu'à un mois après l'émission des bulletins de notes. Après ce délai, les travaux seront postés aux personnes qui les auront remis avec une enveloppe de retour (pré-adressée et affranchie). **Tous les autres travaux seront détruits au début du trimestre qui suit.**

L'annulation ou l'abandon de cours doit obligatoirement se faire par écrit.